

Communiqué de la Ministre : **Quand le ridicule ne tue pas !!!**

Après avoir reçu la **CGT Pénitentiaire**, comme l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'Administration Pénitentiaire hier, **afin de nous répondre qu'il n'y aurait strictement aucune avancée statutaire et indemnitaire pour les personnels**, et plus précisément qu'elle refusait catégoriquement l'accession à la catégorie B pour le personnel du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA) , Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice, n'hésite pas à en remettre « une couche » dans son communiqué de presse.

Alors que 66% des personnels ont fait le choix de voter pour une organisation syndicale qui porte l'accession en catégorie B pour le CEA et l'accession en catégorie A pour le Corps de Commandement, la Ministre persiste et signe dans la continuité de janvier 2018, faisant fi de la volonté des professionnels du terrain qui œuvrent chaque jour au bon déroulement du service public pénitentiaire.

A la lecture de ce communiqué, la CGT Pénitentiaire ne peut que rester circonspecte par ce manque d'honnêteté intellectuelle et pire encore, par cet affront fait à l'ensemble des agents !

Lors des échanges survenus entre la Garde des Sceaux et la **CGT Pénitentiaire**, des propositions viables ont été apportées par notre organisation concernant le recrutement de personnes n'ayant pas le baccalauréat. **En effet, la CGT Pénitentiaire, soucieuse également de ne pas couper l'accès à l'emploi pour les 36% de non-bacheliers, a proposé la mise en œuvre d'un concours dit « 3^{ème} voie » permettant ainsi aux personnes non titulaires du diplôme requis mais ayant une expérience professionnelle de pouvoir postuler au métier de surveillant pénitentiaire. On est donc bien loin des difficultés que peut énoncer la Ministre dans son papier !!!**

De plus, la Ministre se permet de manier les chiffres comme bon lui semble lorsqu'il s'agit de tromper l'auditoire sur la rémunération des surveillants. Depuis quand un surveillant stagiaire perçoit 2000 € net comme salaire ?!! En effectuant un rythme de travail insensé au détriment de sa vie personnelle, additionnant des jours de travail comme on enfilerait des perles....

A ce jeu là, Madame la Ministre, un surveillant pourrait percevoir l'équivalent de votre salaire s'il effectuait des factions de 24h, 7j/7j... Travailler plus pour « crever plus vite »...quelle belle mentalité !!!

La CGT Pénitentiaire ne laissera jamais nos pouvoirs politiques, comme nos hauts dirigeants, salir à ce point toute une profession. Il est grand temps d'agir !

Montreuil, le 23 janvier 2019